

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1818

19 septembre 2009

SOMMAIRE

Acrux Lux Invest S.A.	87263	JPRF S.A.	87259
Actio Conseil S.A.	87261	Lagena Holding Company AG	87238
Ametista Funding SPV S.A.	87260	Langues et Culture a.s.b.l.	87260
Aria Structured Investments S.à r.l.	87240	Liberty Modul Invest S.A.	87251
Aztiq Pharma Management S.A.	87218	Luxfina S.A.	87244
BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l. ...	87258	M.A.M.H. S.A.	87250
Brest S.A.	87238	Marygold S.A.	87244
Burberry Luxembourg Investments S.à r.l.	87261	Marygold S.A.	87245
Compagnie Financière Australe S.A.	87243	Masai S.A.	87258
Compagnie Financière de la Madelaine S.A.	87259	Nathys Conseil s.à r.l.	87254
Edinem S.A.	87246	New Star Fund Sicav	87240
Element Six Technologies S.à r.l.	87245	Park Place S.à r.l.	87241
Empedocle S.A.	87249	Polonia Property II S.à.r.l.	87246
Enterrios Invest S.A.	87245	ProLogis European Finance VII S.à.r.l.	87258
EPGF (Luxembourg), Sàrl	87238	ProLogis European Finance VI S.à r.l.	87257
European Enhanced Loan Fund S.A.	87263	PVA S.A.	87239
Farell Finance S.A.	87239	Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l.	87263
Forum Film Corp. S.A.	87260	Ribeaumont Holding S.A.	87243
Hadar S.A.	87244	Rika Finances	87262
Hansa CEE Fund of Funds SICAV-FIS	87218	RIL II Hampstead S.à r.l.	87264
Hearing International Group S.A.	87218	Ruggell S.A.	87262
Hunza Ventures S.C.A., S.P.F.	87245	Sigalat Vorizot Société en nom collectif	87257
IFR Lux Sàrl	87244	TechPoint S.à r.l.	87249
Investgest S.A.	87257	TechPoint S.à r.l.	87249
Investment Amber Holding S.A.	87241	Thindioli S.A.	87237
Invista European Real Estate Bel-Air Hol- dings S.à r.l.	87256	Torab Holding S.A.	87261
Invista European Real Estate Finance S.à r.l.	87250	Valora Europe Holding S.A.	87262
Invista European RE Nanteuil PropCo S.à r.l.	87250	VG Sicav II	87259
		ZIM Asia Maritime Company S.à r.l.	87251

Hansa CEE Fund of Funds SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 138.840.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2009

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de la société DELOITTE, établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 67 895 comme réviseur externe jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

L'assemblée a décidé de renouveler les membres du conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009, à savoir:

- Mr Robert Kitt, Président du Collège de Gérance né le 26.04.1977 à Tallinn, Estonie, avec adresse professionnelle à Liivalaia 8, Tallinn, Estonie;
- Mr Peeter Piho, membre du Collège de Gérance, né le 26.03.1969 à Tallinn, Estonie, avec adresse professionnelle à Liivalaia 8, Tallinn, Estonie;
- Mr Indrek Kaldoja, membre du Collège de Gérance, né le 21.11.1983 à Tallinn, Estonie, avec adresse professionnelle à Liivalaia 8, Tallinn, Estonie;
- M Olivier Lavedrine, administrateur de sociétés, né le 7.04.1948 à Monluçon, France, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 63, rue de Ruysbroek.

Signature.

Référence de publication: 2009107606/23.

(090129281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Hearing International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.760.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 août 2009

- 1) M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 2) M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 4) M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
- 5) M. Philippe TOUSSAINT, pré-nommé, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009107614/24.

(090129025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Aztiq Pharma Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 147.814.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

There appeared:

Aztiq Partners AB, a company incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at Box 7672, 103 95 Stockholm, registered with the Corporate Registration in Stockholm under registration number 556774-1029,

duly represented by Jeremie Vuillquez, lawyer, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Kopavogur, Iceland on 23 July 2009.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name "Aztiq Pharma Management S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Aztiq Pharma Partners S.C.A., SICAR" (the "SICAR"), and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

3.2 The Company may further hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and perform the administration, control and development of its portfolio.

3.3 The Company may further guarantee and grant loans, grant securities in favour of, or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to such purposes.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the management board.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the management board.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company's issued share capital is set at thirty one thousand euros (EUR 31,000), consisting of thirty one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law and notwithstanding the authorisation granted to the management board in article 5.2 of these articles of association, the Company's issued share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The management board shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the management board to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder

(s) or authorise the management board to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Authorised share capital

5.2.1 The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at one hundred thousand euros (EUR 100.000), consisting of one hundred thousand (100.000) shares having a par value of one euro (EUR 1) per share.

5.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the management board be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/ shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

5.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the management board, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the management board or the sole director, as the case may be, may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of the members of the management board or the sole director, as the case may be, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the management board, by the supervisory board or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the management board, by the supervisory board or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the management board, the supervisory board or the statutory auditor(s), by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the management board, by the supervisory board or by the statutory auditor(s), in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the third Wednesday of the month of June at 2.00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The management board, the supervisory board or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the management board. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means

of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The management board may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the management board may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The management board must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the management board, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Dual management structure and Powers of the management board.

15.1 The Company's management shall be subject to articles 60bis-1 to 60bis-19 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, unless otherwise provided in these articles of association. The Company shall thus be managed by a management board, the members of which need not be shareholders and which shall exercise its functions under the control of a supervisory board.

15.2 The management board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders or to the supervisory board.

15.3 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the management board or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the management board.

15.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the management board.

16.1 The management board is composed of at least three (3) members .

16.2 The management board must choose from among its members a chairman of the management board. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the management board.

Art. 17. Election and Removal of members of the management board and Term of the office.

17.1 The members of the management board shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected member of the management board of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) member of the management board and may not be a member of the management board at the same time. An individual cannot be a permanent representative of a member of the management board and of a member of the supervisory board at the same time.

17.3 Any member of the management board may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders or by the supervisory board.

17.4 The term of the office of a member of the management board may not exceed six (6) years and any member of the management board shall hold office until its/his/her successor is elected. Any member of the management board may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a member of the management board.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the management board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If in case of plurality of shareholders, the number of members of the management board falls below two (2) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the person exercising solely the functions of the management board, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

18.4 In any such case of a vacancy in the office of a member of the management board, the supervisory board may also appoint one of its members, in order to exercise the functions of the member of the management board. The functions as member of the supervisory board of the person who shall be exercising the functions of a member of the management board are suspended during the relevant period of time.

Art. 19. Convening meetings of the management board.

19.1 The management board shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the management board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the management board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the management board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the management board are present or represented at a meeting of the management board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the management board.

20.1 The chairman of the management board shall preside at all meeting of the management board. In his/her/its absence, the management board may appoint another member of the management board as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The management board can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the management board.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the management board. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any member of the management board may act at any meeting of the management board by appointing any other member as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any member of the management board may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any member of the management board who participates in a meeting of the management board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such member's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in

the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the management board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The management board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the management board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all members of the management board on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any member of the management board who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the management board which conflicts with the Company's interest, must inform the management board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant member of the management board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where one single person is exercising the powers of the management board and such person has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between him/her/it and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction and the approval of the supervisory board shall be required for entering into the transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the management board.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the management board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The person exercising solely the powers of the management board, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the management board, by any two of its members or by the person exercising solely the powers of the management board, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two members of the management board or by the joint signatures or by the sole signature of any person (s) to whom such signatory power has been granted by the management board or by the person exercising solely the powers of the management board. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation.

Art. 23. Powers of the supervisory board.

23.1 A supervisory board, the members of which need not be shareholders of the Company, shall be in charge of the permanent supervision and control of the Company's management by the management board. It may in no case interfere with such management.

23.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may have only one person in charge of the Company's supervision until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable a reference to the "supervisory board" or to a "member of the supervisory board" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the person exercising solely the powers of the supervisory board.

23.3 The supervisory board has an unlimited right of information regarding all operations of the Company and may inspect any of the Company's documents. It may request the management board to provide any information necessary for exercising its functions and may directly or indirectly proceed to all verifications which it may deem useful in order to accomplish its functions.

Art. 24. Composition of the supervisory board.

24.1 The supervisory board is composed of at least four (4) members without prejudice to article 23.2 of these articles of association.

24.2 The supervisory board must choose from among its members a chairman of the supervisory board. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the supervisory board.

24.3 A member of the management board cannot be a member of the supervisory board at the same time.

Art. 25. Election and Removal of members of the supervisory board and Term of the office.

25.1 Members of the supervisory board shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of the office.

25.2 If a legal entity is elected member of the supervisory board of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An

individual may only be a permanent representative of one (1) member of the supervisory board and may not be a member of the supervisory board at the same time.

25.3 Any member of the supervisory board may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

25.4 The term of the office of a member of the supervisory board may not exceed six (6) years and any member of the supervisory board shall hold office until its/his/her successor is elected. Any member of the supervisory board may be re-elected for successive terms.

Art. 26. Vacancy in the office of a member of the supervisory board.

26.1 If a vacancy in the office of a member of the supervisory board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

26.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the supervisory board falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

26.3 In case the vacancy occurs in the office of the person exercising solely the functions of the supervisory board, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 27. Convening meetings of the supervisory board.

27.1 The supervisory board shall meet upon call by its chairman quarterly at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph. The supervisory board must be convened upon request by any two (2) of its members or by the management board. The supervisory board may invite the members of the management board to participate in a meeting of the supervisory board with an advisory vote.

27.2 Written notice of any meeting of the supervisory board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the supervisory board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the supervisory board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the supervisory board are present or represented at a meeting of the supervisory board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 28. Conduct of meetings of the supervisory board.

28.1 The chairman of the supervisory board shall preside at all meeting of the supervisory board. In his/her/its absence, the supervisory board may appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore.

28.2 Quorum

The supervisory board can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the supervisory board.

28.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the supervisory board. The chairman shall not have a casting vote.

28.4 Any member of the supervisory board may act at any meeting of the supervisory board by appointing any other member of the supervisory board as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any member of the supervisory board may represent one or several of his/her/its colleagues.

28.5 Any member of the supervisory board who participates in a meeting of the supervisory board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such member's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the supervisory board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

28.6 The supervisory board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the supervisory board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all members of the supervisory board on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

28.7 Save as otherwise provided by law, any member of the supervisory board who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the supervisory board which conflicts with the Company's interest, must inform the supervisory board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration

recorded in the minutes of the board meeting. The relevant member of the supervisory board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where one single person is exercising the powers of the supervisory board and such person has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between him/her/it and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 29. Minutes of meetings of the supervisory board.

29.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the supervisory board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

29.2 The person exercising solely the functions of the supervisory board, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

29.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the supervisory board, by any two of its members or by the person exercising solely the functions of the supervisory board, as the case may be.

E. Supervision

Art. 30. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

30.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

30.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

30.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

30.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

30.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

30.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

30.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the management board shall apply.

30.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 31. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 32. Profits.

32.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

32.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

32.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

32.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the management board, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 33. Interim dividends - Share premium.

33.1 Under the terms and conditions provided by law, the management board may proceed to the payment of interim dividends.

33.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the management board, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 34. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 35. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2009.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Aztiq Partners AB, aforementioned, paid thirty one thousand euros (EUR 31,000) in subscription for thirty one thousand	(31,000) shares
Total: thirty one thousand euros (EUR 31,000) paid for thirty one thousand	(31,000) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of thirty one thousand euros (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,800.-.

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire issued share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of members of the management board is fixed at three (3), the number of members of the supervisory board is fixed at four (4) and the number of statutory auditors is fixed at one (1).
2. The following persons are appointed as members of the management board of the Company:
 - a) Mr Robert Wessman, born at Reykjavik, Iceland, on October 4, 1969, residing at 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo,
 - b) Mr Arni Hardarson, born at Reykjavik, Iceland, on August 5, 1966, residing at 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo,
 - c) Mr Marc Lefebvre, born at Rocourt, Belgium, on August 30, 1976, residing at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
3. The following persons are appointed as members of the supervisory board of the Company:
 - a) Mr Yves Lacroix, born at Rocourt, Belgium, on April 20, 1972, residing at L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme,
 - b) Mrs Svafa Grönfeld, born at Akranes, Iceland, on March 29, 1965, residing at residing at 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo,
 - c) Mr Matthias Johannessen, born at Reykjavik, on December 6, 1973, residing at 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo,

and

 - d) Mr Johann G. Johannsson, born at Reykjavik, Iceland, on January 31, 1964, residing at 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo,
4. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

Deloitte S.A., with registered address at 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg B 67895).

5. The term of the office of the members of the management board, of the members of the supervisory board and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

6. The address of the Company's registered office is set at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A comparu:

Aztiq Partners AB, une société constituée conformément au droit suédois ayant son siège social à Box 7672, 103 95 Stockholm, inscrite au Registre des Sociétés de Stockholm sous le numéro 556774-1029,

dûment représentée par Jeremie Vuillquez, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée à Kopavogur, Islande, le 23 juillet 2009.

La procuration, ayant été signée ne varietur par le mandataire et le Notaire, sera jointe au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La comparante, a demandé au Notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle désire constituer et les statuts de celle-ci qui sont les suivants:

A. Dénomination, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre l'actuel titulaire d'actions, et/ou toute personne qui sera ultérieurement actionnaire, une société sous la forme de société anonyme sous la dénomination "Aztiq Pharma Management S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une période illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment et sans motif par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir des participations dans une société en commandite par actions sous la dénomination "Aztiq Pharma Partners S.C.A., SICAR" (la "SICAR"), et d'agir en tant qu'associé gérant commandité du SIF, et d'agir en tant qu'associé gérant commandité indéfiniment et solidairement responsable des dettes de la SICAR.

3.2 La Société peut également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et procéder à toutes autres formes de placements, à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et procéder à la gestion, la mise en valeur et le contrôle de ces participations.

3.3 La Société peut en outre garantir et accorder des prêts, accorder des titres en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4 La Société peut, pour son compte propre ainsi que pour le compte de tiers, réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans la même commune par une décision du directoire.

4.3 Il peut être transféré dans une autre commune au Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des présents statuts.

4.4 Des filiales, agences ou succursales peuvent être ouvertes dans toutes autres localités du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du directoire.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Détention et Transfert d'actions

Art. 5. Capital Social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi et nonobstant l'autorisation accordée au directoire à l'article 5.2 des présentes, le capital social émis de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Toute nouvelle action à payer en espèces sera offerte par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant(s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le directoire devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée à l'actionnaire ou aux actionnaires, annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au directoire d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le directoire à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2 Capital social autorisé

5.2.1 Le capital autorisé de la Société comprenant le capital social émis est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) et est représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2.2 Au cours d'une période de cinq (5) ans qui commence à courir à la publication au Mémorial C des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le directoire est autorisé à émettre des actions, à accorder des options de souscription à des actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, en faveur des personnes et dans les conditions qu'il estime pertinentes et, en particulier, à procéder à une telle émission en supprimant ou en limitant le droit préférentiel du (des) actionnaire(s) existant(s) à souscrire les nouvelles actions à émettre.

5.2.3 Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois, chaque fois pour une durée de cinq (5) ans maximum, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2.4 Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra accorder, dans les termes et conditions prévus par la loi, le rachat ou le remboursement de ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties sous la forme d'actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions emporteront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne donneront lieu à un droit de vote que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions entières. Dans le cas où des fractions d'actions ne peuvent pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne donneront pas lieu à un droit de vote.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre d'actions détenues par tel actionnaire, l'indication des placements effectués sur les actions, tout transfert d'actions avec mention de la date du transfert, conformément aux dispositions de l'article 8.4 des présentes, ainsi que toutes garanties accordées sur des actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du directoire, par deux de ses membres ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles entre actionnaires, dans les termes et conditions prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers par l'enregistrement d'une déclaration du transfert dans le registre des actions signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires ou sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout membre du directoire ou l'unique membre, le cas échéant, peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de tout membre du directoire, ou de l'unique membre, le cas échéant, peut aussi accepter et porter au registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit le consentement du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le directoire, par le conseil de surveillance ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le directoire, par le conseil de surveillance ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital émis de la Société en fait la demande écrite auprès du directoire, du conseil de surveillance ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le directoire, par le conseil de surveillance ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le directoire, le conseil de surveillance ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation des actionnaires à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande doit être envoyée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du directoire. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis lors de l'assemblée générale des actionnaires pour agir et délibérer valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, conformément aux dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoqués seront valablement adoptées à la majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital représenté. Les abstentions et votes blancs ou nuls ne seront pas pris en considération.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le directoire peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valables à l'assemblée dont au moins la moitié du capital social émis de la Société est présent ou représenté lors de la première assemblée. A la seconde assemblée, les résolutions sont valablement prises si elles sont adoptées par les deux tiers des voix sans condition de quorum. Les abstentions et votes blancs ou nuls ne seront pas pris en considération.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le directoire peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le directoire doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du directoire, par deux de ses membres ou par le membre unique, le cas échéant.

D. Gestion**Art. 15. Structure dualiste de direction et Pouvoirs du directoire.**

15.1 La direction de la Société sera soumise aux articles 60bis-1 à 60bis-19 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

La Société est ainsi gérée par un directoire, dont les membres n'ont pas besoin d'être actionnaires, et qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance.

15.2 Le directoire a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale ou au conseil de surveillance.

15.3 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs membres du directoire ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seule ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du directoire.

15.4 La Société pourra également octroyer des pouvoirs particuliers par procuration notariée ou par acte sous seing privé à toute autre personne agissant seule ou conjointement avec les autres représentants de la Société.

Art. 16. Composition du directoire.

16.1 Le directoire est composé de trois (3) membres au moins.

16.2 Le directoire devra choisir un président du directoire parmi ses membres. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être actionnaire ou membre du directoire.

Art. 17. Nomination et Révocation des membres du directoire et Durée de leurs mandats.

17.1 Les membres du directoire seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat.

17.2 Lorsqu'une personne morale est nommée membre du directoire de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant personne physique permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Cette personne morale ne peut révoquer son représentant personne physique permanent qu'en désignant simultanément son successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du directoire et ne peut pas en même temps être membre du directoire. Une personne physique ne peut pas être un représentant permanent à la fois d'un membre du directoire et d'un membre du conseil de surveillance.

17.3 Tout membre du directoire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif de l'assemblée générale des actionnaires ou du conseil de surveillance.

17.4 La durée du mandat d'un membre du directoire ne peut dépasser six (6) ans et tout membre du directoire devra rester en poste jusqu'à ce que son successeur soit élu. Tout membre du directoire peut également être réélu pour des mandats successifs.

Art. 18. Vacance d'un mandat d'un membre du directoire.

18.1 Au cas où le poste d'un membre du directoire deviendrait vacant à la suite de décès, d'incapacité légale, de faillite, de retraite ou pour quelque autre cause, cette vacance de place peut être palliée provisoirement par les membres du directoire restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui procédera à l'élection définitive qu'elle estimera appropriée.

18.2 Si, dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, le nombre total de membres du directoire tombe sous le seuil de deux (2) ou tout autre chiffre plus élevé prévu par les présents statuts, il devra être remédié à cette vacance sans délai injustifié soit par l'assemblée générale des actionnaires ou, de manière temporaire, par les membres restants du directoire jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires subséquente, qui procédera à une nomination permanente.

18.3 En cas de vacance d'une place d'un membre du directoire exerçant seul les fonctions du directoire, l'assemblée générale des actionnaires devra pallier cette vacance sans délai injustifié.

18.4 Dans tout cas de vacance d'une place d'un membre du directoire, le conseil de surveillance peut également nommer un de ses membres afin de remplir les fonctions de membre du directoire. Les fonctions de membre du conseil de surveillance de cette personne qui devra exercer les fonctions de membre du directoire sont suspendues pendant cette période de remplacement.

Art. 19. Convocation des réunions du directoire.

19.1 Le directoire se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation, tel que décrit au paragraphe suivant.

19.2 Une convocation écrite devra être adressée aux membres du directoire au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion. Cette convocation devra être adressée par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf dans l'hypothèse d'une urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence doivent être indiqués dans la convocation. Cette convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du directoire y consentent par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication (une copie d'un tel document signé étant une preuve suffisante à cette fin). De même, une convocation n'est pas requise pour une réunion dont la date et le lieu ont été préalablement déterminés par une résolution du directoire. Une convocation ne sera en outre pas requise si tous les membres du directoire sont présents ou représentés à une réunion du directoire ou dans l'hypothèse de résolutions écrites prises conformément aux présents statuts.

Art. 20. Déroulement des réunions du directoire.

20.1 Le président du directoire présidera toutes les réunions du directoire. En son absence, le directoire pourra désigner un autre membre du directoire pour assumer temporairement la présidence de ces réunions.

20.2 Quorum

Le directoire ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres, sont présents ou représentés lors de la réunion du directoire.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité simple des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion du directoire. Le président n'a pas une voix prépondérante.

20.4 Tout membre du directoire peut prendre part aux réunions du directoire en désignant un autre membre par écrit, par lettre, fac-similé, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de ce mandat étant une preuve suffisante à cet effet. Tout membre du directoire peut représenter un ou plusieurs autres membres du directoire.

20.5 Tout membre du directoire peut participer à toute réunion du directoire par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification, permettant aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre mutuellement de manière continue et garantissant leur participation effective, sera réputé présent pour les calculs de quorum et de majorité. Une réunion du directoire tenue par ces moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

20.6 Le directoire peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par écrit qui auront le même effet que les résolutions votées lors d'une assemblée du directoire dûment convoquée et tenue. Ces résolutions écrites sont approuvées lorsqu'elle sont datées et signées sur un seul et même document par tous les membres du directoire ou séparément sur différents documents, une copie de l'écrit signé envoyé par lettre, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication constituant une preuve suffisante à cet effet. Le document seul comportant toutes les signatures ou l'ensemble des documents signés, le cas échéant, formeront l'instrument de preuve de la décision intervenue. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf disposition contraire de la loi, tout membre du directoire qui dispose, directement ou indirectement, d'un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du directoire et qui est en contradiction avec l'intérêt de la Société, doit informer le directoire d'un tel conflit d'intérêt, cette déclaration sera inscrite dans le procès-verbal de la réunion du directoire. Ce membre du directoire ne peut ni prendre part aux discussions concernant la dite transaction ni voter. Il doit être fait part de tout conflit d'intérêt lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant de proposer des résolutions sur tout autre sujet. Lorsque le directoire n'est composé que d'un seul membre et que ce dernier a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction passée entre ce dernier et la Société, qui est en contradiction avec l'intérêt de la Société, un tel conflit d'intérêt doit figurer dans le procès-verbal faisant état d'une telle transaction. L'approbation du directoire est requise pour une telle transaction.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du directoire.

21.1 Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été désigné, le président devra dresser les procès-verbaux de chaque réunion du directoire, qui devront être signés par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 La personne exerçant seule les pouvoirs du directoire, le cas échéant, devra également dresser et signer les procès-verbaux de ses propres décisions.

21.3 Toute copie et tout extrait des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou à être remis à une partie tierce sera signé par le président du directoire, par deux de ses membres ou, le cas échéant, par la personne exerçant seule les pouvoirs du directoire.

Art. 22. Relations avec les tiers. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du directoire ou par les signatures conjointes ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été conféré par le directoire ou par la personne exerçant seule les pouvoirs du directoire. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée conformément aux règles de cette délégation.

Art. 23. Pouvoirs du conseil de surveillance.

23.1 Un conseil de surveillance, dont les membres n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, exercera une mission de supervision permanente et un contrôle à l'égard de la gestion de la Société par le directoire. Il ne peut en aucun cas interférer dans cette gestion.

23.2 Si à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, un seul membre sera en charge de la supervision de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans un tel cas et dans la mesure où cela serait applicable, les références au "conseil de surveillance" ou à un "membre du conseil de surveillance" faites dans ces statuts s'entendent de la personne remplissant seule les fonctions de conseil de surveillance.

23.3 Le conseil de surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la société; il peut prendre connaissance de tous les documents de la Société. Il peut demander à ce que le directoire lui fournisse toute information

nécessaire pour ses fonctions et peut directement ou indirectement procéder à toute vérification qu'il pourra juger utile pour remplir ses fonctions.

Art. 24. Composition du conseil de surveillance.

24.1 Le conseil de surveillance sera composé de quatre (4) membres au moins, sans préjudice de l'article 23.2 des présents statuts.

24.2 Le conseil de surveillance devra choisir un président du conseil de surveillance parmi ses membres. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être actionnaire ou membre du conseil de surveillance.

24.3 Un membre du directoire ne peut pas être en même temps membre du conseil de surveillance.

Art. 25. Nomination et Révocation des membres du conseil de surveillance et Durée de leur mandat.

25.1 Les membres du conseil de surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur rémunération et la durée du mandat.

25.2 Lorsqu'une personne morale est nommée membre du conseil de surveillance de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant personne physique permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Cette personne morale ne peut révoquer son représentant personne physique permanent qu'en désignant simultanément son successeur. Une personne physique ne peut pas être le représentant permanent d'un membre du conseil de surveillance et en même temps membre du conseil de surveillance.

25.3 Tout membre du conseil de surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

25.4 La durée du mandat d'un membre du conseil de surveillance ne peut dépasser six (6) ans et tout membre du directoire devra rester en poste jusqu'à ce que son successeur soit élu. Tout membre du directoire peut également être réélu pour des mandats successifs.

Art. 26. Vacance d'un mandat d'un membre du conseil de surveillance.

26.1 Au cas où le poste d'un membre du conseil de surveillance deviendrait vacant à la suite de décès, d'incapacité légale, de faillite, de retraite, ou pour quelque autre cause, cette vacance de place peut être palliée provisoirement par le maintien des membres du conseil de surveillance restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui procédera à l'élection définitive que le conseil estimera appropriée.

26.2 Si, dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, le nombre total de membres du conseil de surveillance tombe sous le seuil de trois (3) ou tout autre chiffre plus élevé prévu par les présentes, il devra être remédié à cette vacance sans délai injustifié soit par l'assemblée générale des actionnaires ou, de manière temporaire, par les membres restants du conseil de surveillance jusqu'à la première assemblée générale subséquente, qui procédera à la nomination définitive.

26.3 En cas de vacance d'une place d'un membre du conseil de surveillance exerçant seul les fonctions du conseil de surveillance, l'assemblée générale devra pallier sans délai cette vacance.

Art. 27. Convocation des réunions du conseil de surveillance.

27.1 Le conseil de surveillance se réunira sur convocation de son président trimestriellement, au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au paragraphe suivant. Le conseil de surveillance pourra se réunir à la demande de deux (2) de ses membres ou du directoire. Le conseil de surveillance pourra convier à ses réunions les membres du directoire, étant entendu que ces derniers n'auront qu'une voix consultative.

27.2 Une convocation écrite doit être adressée aux membres du conseil de surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour toute réunion du conseil de surveillance. Cette convocation devra être adressée par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf dans l'hypothèse d'une urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence doivent être indiquées dans la convocation. Cette convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de surveillance y consentent par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication (une copie d'un tel document signé étant une preuve suffisante à cette fin). De même, une convocation n'est pas requise pour une réunion dont la date et le lieu ont été préalablement adoptés par une résolution du conseil de surveillance. Une convocation ne sera en outre pas requise si tous les membres du conseil de surveillance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance ou dans l'hypothèse de résolutions circulaires écrites prises conformément aux présents statuts.

Art. 28. Déroulement des réunions du conseil de surveillance.

28.1 Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil; en son absence le conseil de surveillance élira à la majorité de ses membres présents un autre membre du conseil de surveillance en qualité de président pro tempore.

28.2 Quorum

Le conseil de surveillance peut agir et délibérer valablement uniquement si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil de surveillance.

28.3 Vote

Les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de surveillance sont adoptées avec l'accord de la majorité des membres présents ou représentés. Le président n'a pas une voix prépondérante.

28.4 Tout membre du conseil de surveillance peut agir à toute réunion du conseil de surveillance en nommant tout autre membre du conseil de surveillance comme son fondé de pouvoir par écrit par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie de la procuration étant une preuve suffisante à cet effet. Tout membre du conseil de surveillance peut représenter un ou plusieurs autres membres du conseil de surveillance.

28.5 Tout membre du conseil de surveillance participant à une réunion du conseil de surveillance par le biais d'une conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant son identification, et où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et de manière à participer pleinement et activement à la réunion, est réputé présent à cette réunion pour les besoins du calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.

28.6 Le conseil de surveillance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par écrit qui auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion du conseil de surveillance dûment convoquée et tenue. Ces résolutions écrites sont approuvées lorsqu'elles sont datées et signées sur un seul et même document par tous les membres du conseil de surveillance ou séparément sur différents documents, une copie de l'écrit signé envoyé par lettre, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal qui fait preuve de la décision intervenue. La date des résolutions correspondra à la date de la dernière signature.

28.7 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, tout membre du conseil de surveillance ayant un intérêt patrimonial, direct ou indirect, dans une affaire nécessitant l'approbation du conseil de surveillance, opposé à l'intérêt de la Société, doit en informer le conseil de surveillance; cette déclaration devra être retranscrite dans le procès-verbal de la réunion du conseil de surveillance et ce membre du conseil de surveillance ne pourra délibérer ni prendre part au vote concernant cette affaire. Il devra être fait état de ce conflit d'intérêts à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant l'approbation de toute autre résolution sur tout autre sujet. Lorsque le conseil de surveillance n'est composé que d'un seul membre et que ce dernier a un intérêt patrimonial, direct ou indirect, dans une transaction passée entre ce dernier et la Société, opposé à l'intérêt de la Société, il doit en être fait état dans le procès-verbal relatif à la transaction.

Art. 29. Procès verbaux des réunions du conseil de surveillance.

29.1 Le secrétaire, ou si aucun secrétaire n'a été nommé, le président dressera le procès verbal de toute réunion du conseil de surveillance, qui devra être signé par le président et, le cas échéant, par le secrétaire.

29.2 La personne exerçant seule les fonctions de conseil de surveillance, le cas échéant, devra de la même manière dresser et signer un procès verbal de ses décisions.

29.3 Toute copie ou tout extrait d'un tel procès verbal original devant être produit en justice ou devant être fourni à une tierce partie devra être signé par le président du conseil de surveillance, par deux de ses membres ou par la personne exerçant seule les fonctions du conseil de surveillance, le cas échéant.

E. Surveillance de la société

Art. 30. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

30.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, actionnaires ou non.

30.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

30.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

30.4 En cas de réduction de plus de la moitié du nombre des commissaire(s) aux comptes statutaire à cause de mort, ou tout autre cause, le directoire devra sans délai convoquer l'assemblée générale des actionnaires afin de pourvoir à cette (ces) vacance(s).

30.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

30.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

30.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui doit n'être ni actionnaire ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des assemblées du directoire s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

30.8 Dans l'hypothèse où la Société venait à dépasser les limites chiffrées de deux (2) des trois (3) critères stipulés au premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 31. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 32. Bénéfices.

32.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

32.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire en question accepte cette affectation.

32.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

32.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du directoire, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets de la Société sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 33. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

33.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le directoire peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes.

33.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à l'actionnaire/aux actionnaires par une résolution de l'actionnaire/des actionnaires ou du directoire, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 34. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 35. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue en 2010.

3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les actions à émettre comme suit:

Aztiq Partners AB, pré qualifié, paye trente et un mille euros (EUR 31.000,-) souscrivant ainsi pour	
trente et un mille	(31.000) actions
Total: trente et un mille euros (EUR 31.000,-) payés pour trente et un mille	(31.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de manière à ce que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est désormais à la disposition de la Société, comme cela a été justifié au Notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont toutes été respectées.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.800.-.

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires constituant, représentant l'intégralité du capital social émis de la Société, et se considérant dûment convoqués, ont immédiatement procédé à l'assemblée générale des actionnaires. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du directoire est fixé à trois (3), le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à quatre (4) et le nombre de commissaires aux comptes statutaires est fixé à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées membres du directoire de la Société:

a) Monsieur Robert Wessman, né à Reykjavik, Islande, le 4 octobre 1969, demeurant à 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo,

b) Monsieur Arni Hardarson, né à Reykjavik, Islande, le 5 août 1966, demeurant à 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18 haeo,

c) Monsieur Marc Lefebvre, né à Rocourt, Belgique, le 30 août 1976, demeurant à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3. Les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil de surveillance de la Société:

a) Monsieur Yves Lacroix, né à Rocourt, Belgique, le 20 avril 1972, demeurant à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme,

b) Madame Svafa Grönfeld, né à Akranes, Islande, le 29 mars, 1965, demeurant à 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo,

c) Monsieur Matthias Johannessen, né à Reykjavik, le 6 décembre 1973, demeurant à 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo,

et

d) Monsieur Johann G. Johannsson, né à Reykjavik, Islande, le 31 janvier 1964, demeurant à 201 Kópavogur, Smáratorg 3, 18. haeo,

4. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes statutaire de la Société: Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg (RCS Luxembourg B 67895).

5. Le mandat des membres du directoire, des membres du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes statutaire se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique.

6. Le siège social de la Société est fixé au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. VUILLQUEZ et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31983. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009112332/1045.

(090134876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Thindioli S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.820.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2009

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2013.

2. La société A&C Management Services Sarl, R.C.S Luxembourg B 127 330, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est nommée, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2013

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour THINDIOLI

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009107542/24.

(090129757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Lagena Holding Company AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009111765/11.

(090134230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

EPGF (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.500.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 83.466.

RECTIFICATIF

Extrait

L'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 8 février 2002 (12950/000/22) et publié au Mémorial C n° 741 le 15 mai 2002 doit être lu comme suit:

"Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé conclue le 31 octobre 2001, entre la société STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY, société soumise au droit écossais, ayant son siège social à Standard Life House, 30, Lothian Road EH1 2DH Edinbourg, Écosse, et la société STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN PROPERTY GROWTH FUND L.P., société soumise au droit anglais, ayant son siège social au 6, Devonshire Square, Londres EC4M 2WQ, Grande-Bretagne, que les 5.999 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, détenues par STANDARD LIFE ASSURANCE COMPANY dans la société EPGF (Luxembourg) S.à r.l., ont été transférées à la société STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN PROPERTY GROWTH FUND L.P.

Suite à cette cession de parts sociales, les associés de la société EPGF (Luxembourg) S.à r.l. sont: STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN PROPERTY GROWTH FUND L.P. (5.999 parts) et EPGF Finance (Luxembourg) (1 part)."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009108696/24.

(090130004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Brest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.638.

*Extrait des résolutions prises
lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 août 2009*

Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A - N° 152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

BREST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108702/23.

(090130467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Farell Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.543.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 août 2009

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

FARELL FINANCE SA.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108705/22.

(090130442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

PVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.964.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire adoptée le 15 juin 2009, il a été décidé de prolonger les mandats des administrateurs pour un terme de 6 ans à compter du 22 mai 2007. Leur mandat prendra fin en 2013.

- Maître Victor Elvinger, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
 - Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
 - Maître Serge Marx, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- de prolonger le mandat du Commissaire aux comptes pour un terme de 6 ans à compter du 22 mai 2007. Son mandat prendra fin en 2013.

- Madame Michèle Lutgen, Secrétaire, ayant son adresse privée à L-8720 Rippweiler, 27 Haaptstrooss.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Maître Victor Elvinger, Administrateur
- Maître Catherine Dessoy, Administrateur
- Maître Serge Marx, Administrateur

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108691/24.

(090130052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Aria Structured Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 130.148.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 août 2009:

1. Le nombre de gérants a été élevé de 3 à 4

2. de nommer la personne suivante:

Eric Chinchon, né le 22 janvier 1980, à Fontenay Sous Bois (France), avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L- 1273 Luxembourg.

en tant que gérant de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée.

Depuis cette date (10/08/2009) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M Scott Levy (Gérant de catégorie A)

M David Barclay Miller (Gérant de catégorie A)

M Michael Lange (Gérant de catégorie B)

M Eric Chinchon (Gérant de catégorie B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009108786/22.

(090130469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

New Star Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 133.417.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 30 juillet 2009 que Monsieur Iain Clark a été nommé administrateur de la Société avec effet au 30 juillet 2009.

Le conseil d'administration de la Société se compose comme suit pour une durée expirant à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2010:

- M. Iain Clark, Director of International Products, Henderson Global Investors, 201 Bishopsgate, Londres EC2M 3AE, Royaume-Uni;

- M. Stewart Cazier;

- M. André Elvinger;

- M. David William James Garrett;

- M. Farrokh K. Kavarana;

- M. Yves Prussen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009109054/23.

(090131098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Investment Amber Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 73.025.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire des actionnaires en date du 24 septembre 2008 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014 comme suit:

Henschen Raymond, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Henschen-Haas Monique, administrateur, avec adresse à L-2241 Luxembourg, 20, rue Tony Neuman.

Robaye Bénédicte, administrateur, avec adresse à B-6860 Léglise, 26, rue des Combattants.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2014 comme suit:

Fiduplan S.A., RCS B 44.563, avec adresse à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009109043/23.

(090131274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Park Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 127.540.

—
In the year two thousand and nine, on the 23rd July.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Bernard McNAMARA, property developer, residing at 22, Ailesbury Road, Dublin 4 (Ireland),
duly represented by here represented by Maître Charles KRIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by
virtue of a proxy under private seal, given in Dublin, on July 21st, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as here above stated, is the sole shareholder of the company PARK PLACE S.à r.l., having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127540, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER, notary public residing professionally in Luxembourg, on April 20, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1280 dated June 27, 2007 (hereinafter referred to as the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity as sole member of the Company has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the capital of the Company by an amount of nine thousand five hundred and forty-seven Pounds Sterling (GBP 9,547) in order to bring it from its present amount of eight thousand four hundred and fifty-three Pounds Sterling (GBP 8,453), represented by eight thousand four hundred and fifty-three (8,453) ordinary corporate units of category A (the "A units") with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, to the amount of eighteen thousand Pounds Sterling (GBP 18,000), represented by eighteen thousand (18,000) A units with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue nine thousand five hundred and forty-seven (9,547) new A units with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, having the same rights and obligations as the existing A units.

Subscription and Payment

The sole member declares to subscribe to the nine thousand five hundred and forty-seven (9,547) new A units with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each, having the same rights and obligations as the existing ones, and to pay in full for such new A units by a contribution in cash amounting to nine thousand five hundred and forty-seven Pounds Sterling (GBP 9,547).

It results from a bank certificate that the amount of nine thousand five hundred and forty-seven Pounds Sterling (GBP 9,547) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of nine thousand five hundred and forty-seven Pounds Sterling (GBP 9,547) to the Company.

Third resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase. Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

" **Art. 5.** The subscribed corporate capital is set at eighteen thousand Pounds Sterling (GBP 18,000), represented by eighteen thousand (18,000) ordinary corporate units of category A (the "A units") with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each".

Fourth resolution

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory power, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le 23 juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bernard McNAMARA, promoteur immobilier, résidant professionnellement à 22 Ailesbury Road, Dublin 4 (République d'Irlande),

ici représenté par Maître Charles KRIER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin en date du 21 juillet 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, est l'associé unique de la société PARK PLACE S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 11, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 127540, constituée suivant acte par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1280 du 27 juin 2007 (la "Société").

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf mille cinq cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 9.547,-) pour l'amener de son montant actuel de huit mille quatre cent cinquante-trois Livres Sterling (GBP 8.453,-) divisé en huit mille quatre cent cinquante-trois (8.543) parts sociales ordinaires de catégorie A (ci-après "parts A") d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune à dix-huit mille Livres Sterling (GBP 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre neuf mille cinq cent quarante-sept (9.547) nouvelles parts A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts A existantes.

Souscription et Paiement

L'associé unique déclare souscrire à neuf mille cinq cent quarante-sept (9.547) nouvelles parts A d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts A existantes, et libérer intégralement ces nouvelles parts A par apport en numéraire d'un montant de neuf mille cinq cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 9.547,-).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de neuf mille cinq cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 9.547) est à la disposition de la Société.

L'associé unique de la Société confirme formellement qu'un montant de neuf mille cinq cent quarante-sept Livres Sterling (GBP 9.547,-) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social décidée.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à dix-huit mille Livres Sterling (GBP 18.000,-) représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (ci-après "parts A") d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune"

Déclarations, Frais, Évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille Euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Charles Krier, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009. LAC/2009/30318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112334/116.

(090135203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Ribeumont Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 84.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009112343/13.

(090135145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Compagnie Financière Australe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 17.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112344/13.

(090135148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Hadar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112345/13.

(090135151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

IFR Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.403.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 84.798.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour IFR LUX SàRL
Société à Responsabilité limitée
Nicolas BROUET
Gérant Unique*

Référence de publication: 2009112338/15.

(090135450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Marygold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 27.952.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112346/13.

(090135166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Luxfina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 85.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112347/13.

(090135175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Hunza Ventures S.C.A., S.P.F., Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 65.740.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112348/11.

(090135179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 310.150,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 99.628.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 août 2009.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009112341/17.

(090135424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Entrerios Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112342/13.

(090135140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Marygold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 27.952.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009112349/13.

(090135187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Edinem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.038.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112350/10.

(090135195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Polonia Property II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.880,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 130.690.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.

Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

POLONIA PROPERTY FUND II LIMITED, a limited partnership registered under the laws of Guernsey, with registration number 46840 and having its registered office at Hambro House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, (the "Sole Shareholder"), hereby represented by François Lerusse, lawyer, residing in Luxembourg, himself represented by Christiana Schmit, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 21 July 2009, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of "Polonia Property II S.à.r.l." (the "Company"), a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B130690, incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 11 July 2007, by Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the "Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations", number 2077 of September 24th 2007, page 99679, and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up on 9 April 2009, by Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the "Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" dated 29 April 2009, number 911, page 43683.

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-eight thousand five hundred and eighty Euro (EUR 68,580.-) in order to raise it from its current amount of one hundred eighty-four thousand three hundred Euro (EUR 184,300.-) to two hundred fifty-two thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 252,880.-) by creating and issuing (i) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "A" shares (the "Class A Shares"), (ii) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "B" shares (the "Class B Shares"), (iii) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "C" shares (the "Class C Shares"), (iv) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "D" shares (the "Class D Shares"), (v) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "E" shares (the "Class E Shares"), (vi) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "F" shares (the "Class F Shares"), (vii) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "G" shares (the "Class G Shares"), (viii) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "H" shares (the "Class H Shares"), (ix) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "I" shares (the "Class I Shares") and (x) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) class "J" shares (the "Class J Shares"), having the same rights and obligations as the existing corresponding shares and having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares") issued with a share premium of a total amount of four Euro (EUR 4.-), for an aggregate total amount of sixty-eight thousand five hundred and eighty-four Euro (EUR 68,584.-).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares, through its proxy holder, to (a) subscribe to the ownership of each of the (i) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class A Shares, (ii) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class

B Shares, (iii) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class C Shares, (iv) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class D Shares, (v) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class E Shares, (vi) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class F Shares, (vii) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class G Shares; (viii) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class H Shares, (ix) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class I Shares and (x) six thousand eight hundred and fifty-eight (6,858) Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, for a total amount of sixty-eight thousand five hundred and eighty Euro (EUR 68,580.-) and (b) to fully pay such New Shares up along with the share premium by way of contribution in kind consisting in a claim that the undersigned owns towards the Company in a total amount of sixty-eight thousand five hundred and eighty-four Euro (EUR 68,584.-).

As it appears from the valuation report presented to the notary, the management of the Company has evaluated the above mentioned contribution in kind at sixty-eight thousand five hundred and eighty-four Euro (EUR 68,584.-) which in the reasonable belief of the management of the Company is worth at least the nominal value of the shares issued in consideration and connected share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the decision taken under the preceding resolution and which shall read as follows:

" Art. 5. Share capital. (first paragraph).

5.1 The share capital of the Company is fixed at two hundred fifty-two thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 252,880.-) divided into the following classes of shares (the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"):

- a. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "A" shares (the "Class A Shares");
- b. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "B" shares (the "Class B Shares");
- c. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "C" shares (the "Class C Shares");
- d. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "D" shares (the "Class D Shares");
- e. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "E" shares (the "Class E Shares");
- f. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "F" shares (the "Class F Shares");
- g. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "G" shares (the "Class G Shares");
- h. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "H" shares (the "Class H Shares");
- i. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "I" shares (the "Class I Shares"); and
- j. Twenty-five thousand two hundred and eighty-eight (25,288) class "J" shares (the "Class J Shares").

each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles, each (hereafter together referred to as the "Shares"). The holder(s) of the Shares is/are referred to as the "Shareholder (s)".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, POLONIA PROPERTY FUND II LIMITED, un limited partnership, immatriculé selon les lois de Guernsey sous le numéro 46840 et ayant son siège social à Hambro House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, (l'"Associé Unique"), ici représenté par François Lerusse, avocat, demeurant à Luxembourg, lui-même représenté par Christiana Schmit, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 juillet 2009, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'Associé Unique, agissant en qualité d'associé unique de "Polonia Property II S.à.r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.130690, et constituée sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte dressé par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11

juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2077 du 24 septembre 2007, page 99679 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés la dernière fois en vertu d'un acte dressé par le notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, le 29 avril 2009, numéro 911, page 43683.

Adopte ici les résolutions suivantes conformément à l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt Euro (EUR 68.580,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt quatre mille trois cents Euro (EUR 184.300,-) au montant de deux cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt Euro (EUR 252.880,-) par la création et l'émission de six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"), six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B"), six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C"), six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D"), six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "E" (les "Parts Sociales de Catégorie E"), six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "F" (les "Parts Sociales de Catégorie F"), six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "G" (les "Parts Sociales de Catégorie G"), six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "H" (les "Parts Sociales de Catégorie H"), six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "I" (les "Parts Sociales de Catégorie I") et six mille huit cent cinquante-huit (6.858) parts sociales de catégorie "J" (les "Parts Sociales de Catégorie J"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes correspondantes et ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") émises avec une prime d'émission d'un montant total de quatre Euro (EUR 4,-), pour un montant total de soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt quatre Euro (EUR 68.584,-).

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare, par la voie de son mandataire, (a) souscrire à la propriété de chacune des (i) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie D, (v) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie I et (x) six mille huit cent cinquante-huit (6.858) Parts Sociales de Catégorie J, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, pour un montant total de soixante-huit mille cinq cent quatre-vingts Euro (EUR 68.580,-), et (b) payer entièrement ces Nouvelles Parts Sociales ensemble avec la prime d'émission par un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique détient à l'égard de la Société pour un montant total de soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt quatre Euro (EUR 68.584,-).

Comme il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire, la gérance de la Société a évalué l'apport en nature mentionné ci-dessus à soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt quatre Euro (EUR 68.584,-), ce qui, dans la conviction raisonnable de la gérance de la Société, équivaut au moins à la valeur nominale des parts sociales émises en échange et de la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les décisions prises dans la précédente résolution, lequel sera rédigé comme suit:

" Art. 5. Capital social (premier paragraphe).

5.1 Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt Euro (EUR 252.880,-) divisé en différentes catégories de Parts Sociales qui sont les suivantes (les "Catégories de Parts Sociales" et chacune une "Catégorie de Parts Sociales"):

- a. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "A" (les "Parts Sociales de Catégorie A"),
- b. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "B" (les "Parts Sociales de Catégorie B"),
- c. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "C" (les "Parts Sociales de Catégorie C"),
- d. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "D" (les "Parts Sociales de Catégorie D"),
- e. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "E" (les "Parts Sociales de Catégorie E"),
- f. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "F" (les "Parts Sociales de Catégorie F"),

- g. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "G" (les "Parts Sociales de Catégorie G"),
- h. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "H" (les "Parts Sociales de Catégorie H"),
- i. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "I" (les "Parts Sociales de Catégorie I"), et
- j. vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt huit (25.288) parts sociales de catégorie "J" (les "Parts Sociales de Catégorie J"),
- ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et ayant les droit et obligations tels que définis par les présents Statuts chacune (définies ci-après les "Parts Sociales"). Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales est/sont défini(s) ci-après le(s) "Associé(s)".

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, dont le notaire connaît le nom de famille, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schmit, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2009. LAC/2009/30320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112318/180.

(090135289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

TechPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.637.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112352/10.

(090134985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

TechPoint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 93.637.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112353/10.

(090134989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Empedocle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.747.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009112351/10.

(090135198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Invista European RE Nanteuil PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.738.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 28 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 28 juillet 2009, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Invista European RE Nanteuil PropCo S.à r.l.

Anne de Moel

Gérante

Référence de publication: 2009112251/16.

(090134173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Invista European Real Estate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.462.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 28 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 28 juillet 2009, de transférer le siège de la Société du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Invista European Real Estate Finance S.à r.l.

Anne de Moel

Gérante

Référence de publication: 2009112248/16.

(090134178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

M.A.M.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.685.

—
Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.A.M.H. S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009112275/12.

(090135454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

ZIM Asia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIM Asia Maritime Company S.à r.l.

La gérance

Signatures

Référence de publication: 2009112356/13.

(090135437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Liberty Modul Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.238.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme LIBERTY MODUL INVEST S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 129238, constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1671 du 8 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, prédit, en date du 8 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 732 du 26 mars 2008

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François GEORGES, expert-comptable, avec adresse professionnelle L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie PRATIFFI, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gérard Bentzmann, Président de société, demeurant au 11, rue Alphonse Bordereau, F-77500 Chelles.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les dix-huit mille trois cent soixante-dix (18.370) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt-trois mille sept cents euros (183.700,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 6 des statuts.

2. Modification de l'article 7 des statuts.

3. Divers

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le titre et les droits de chaque actionnaire résultent des présents statuts, des modifications qui leur seraient ultérieurement apportées et des cessions d'actions régulièrement consenties.

Toutefois, des certificats représentatifs de leurs actions peuvent être remis aux actionnaires. Ils sont établis au nom de chaque actionnaire pour le total des actions détenues par lui, et portent la signature de deux administrateurs. Ils sont

intitulés "certificat représentatif d'actions nominatives" et sont barrés de la mention "non négociable". Ils doivent être restitués à la Société pour être annulés après chaque modification des droits de leurs titulaires.

Il ne peut être émis de titres négociables en représentation des actions.

A chaque action sont attachés des droits égaux dans les bénéfices et l'actif social. La contribution de l'actionnaire aux pertes se détermine également à proportion de ses actions.

Les droits et obligations attachés à chaque action la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions prises par la collectivité des actionnaires.

Les héritiers et créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions collectives des actionnaires. La même interdiction existera pour les créanciers personnels des actionnaires.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'une action indivise sont représentés auprès de la Société par un mandataire unique, choisi parmi les indivisaires ou en dehors d'eux.

En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du Tribunal d'Arrondissement statuant en référé, à la demande de l'indivisaire le plus diligent.

Dans le cas où les actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier, tant pour les décisions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire. Toutefois le nu-propriétaire aura accès aux registres sociaux."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **7.1. Droit d'acquisition préférentiel.** En cas de cession le ou les actionnaires devront notifier leur projet de cession par lettre recommandée avec accusé de réception au Président du Conseil d'Administration de la Société, en précisant l'identité de l'éventuel cessionnaire, son adresse, le nombre d'actions, le prix, l'objet de la cession, les conditions et modalités de la cession, et notamment les modalités de paiement du prix, les garanties offertes et / ou octroyées.

Dans l'hypothèse d'un apport, d'un échange ou d'une transmission à titre gratuit, le ou les actionnaires cédants devront également fournir la valeur d'apport ou d'échange retenue ou une évaluation des actions en cas de transmission à titre gratuit.

Le Président du Conseil d'Administration prendra toutes dispositions nécessaires pour consulter les actionnaires sur ce projet, selon les formes prévues suivant les modalités suivantes:

Le Président du Conseil d'Administration consultera tous les actionnaires par correspondance et les appellera, en dehors de toute réunion, à formuler une décision collective par vote écrit.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires détenant la moitié des actions ou, s'ils représentent au moins le tiers en nombre des actionnaires détenant la moitié des actions ou, s'ils représentent au moins le tiers en nombre des actionnaires et détenant au moins le tiers des actions peuvent demander la réunion d'une Assemblée Générale.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions et peut se faire représenter par un autre actionnaire.

En cas de décisions prises en la matière par l'Assemblée Générale, le Président du Conseil d'Administration envoie à chaque actionnaire, par lettre recommandée avec accusé de réception, le texte des résolutions proposées accompagné du rapport du Président du Conseil d'Administration et des documents nécessaires à l'information des actionnaires. Les actionnaires disposent d'un délai de quinze jours au moins à compter de la date de réception des projets de résolutions pour émettre leur vote en répondant pour chaque résolution par les mots "oui" ou "non".

La réponse est adressée à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout actionnaire n'ayant pas répondu dans le délai ci-dessus sera réputé s'être abstenu.

Chaque actionnaire disposera d'un délai de vingt jours à compter de la réception de la notification du projet de cession à des tiers étrangers, pour notifier à son tour, par lettre recommandée avec accusé de réception, au Président du Conseil d'Administration, s'il entend exercer ou non son droit de préemption.

La lettre recommandée visée ci-dessus précisera également le nombre d'actions pour lequel l'actionnaire souhaite exercer son droit de préemption.

Ce droit permet à tous les actionnaires qui l'exercent d'acheter les actions aux mêmes conditions en particulier de prix ou de contrepartie non monétaire tels qu'ils résultent de la notification

Ce droit ne vaut que pour la totalité des actions concernées, il ne sera pas admis d'offres partielles.

En cas d'exercice par plus d'un actionnaire le droit d'acquisition préférentiel sera réparti à proportion des actions déjà possédées dans la société. S'il reste après cette première opération, des actions non attribuées, celles-ci seront réparties dans la même proportion entre les acheteurs dont la demande n'a pas été entièrement servie.

7.2. Droit d'acquisition subsidiaire. Une fois écoulés les délais ci-dessus la société disposera de 30 jours pour acquérir les actions concernées dans les mêmes conditions.

7.3. Notification du nombre d'actions préemptables - Réalisation de la cession. Dans les quinze jours de l'expiration du délai prévu, le Président du Conseil d'Administration notifie, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'actionnaire cédant et à chacun des actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption, le nombre d'actions que chacun de ces derniers peut effectivement préempter.

La réalisation de la cession doit intervenir dans les quinze jours de cette notification.

7.4. Réalisation de la cession. A défaut d'exercice de leurs droits de préemption par les titulaires ci-dessus, et dans les délais prévus, la cession projetée peut être réalisée mais seulement aux prix et conditions contenus dans la notification visée ci-dessus.

7.5. Transmission libre. On considère libre les transmissions effectuées entre un actionnaire et son conjoint ou ascendant et descendant au premier degré, ainsi entre un actionnaire et une société dont il détient au moins 50 %.

Le présent contrat engage les personnes ou sociétés acheteuses qui se substituent aux actionnaires cédants.

7.6. Transmission "mortis causa". Les transmissions par décès ou donations seront libres pour le conjoint, les descendants ou ascendants du premier degré.

Si ces droits sont attribués par héritage ou donation à d'autres personnes les actionnaires pourront exercer un droit d'acquisition après détermination de la valeur à dire d'expert.

7.7. Sortie en cas de cession avec changement de majorité. Dans le cas où un acheteur tiers pourrait devenir majoritaire après l'achat d'actions aux actionnaires actuels il lui sera demandé d'étendre son offre aux anciens actionnaires minoritaires (suivant le point 7.1 ci-avant).

Les actionnaires sortants, devront dans ce cas, notifier par lettre recommandée avec accusé de réception aux actionnaires restants la cession envisagée, en précisant l'ensemble des conditions et la possibilité pour les actionnaires restants à défaut d'exercer le droit de préemption visé à l'article ci-dessus, de céder la totalité de leur participation dans les mêmes conditions que celles envisagées dans le projet de cession.

Dans un délai de trente jours suivant la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, les actionnaires restants devront notifier, dans les mêmes formes, aux actionnaires sortants, leur volonté de céder ou non leur participation au profit du bénéficiaire envisagé de la cession (ou d'exercer leur droit de préemption visé à l'article ci-dessus).

À défaut de réponse des actionnaires restants dans le délai imparti, ceux-ci seront réputés avoir renoncé à la possibilité de cession de leur participation et les actionnaires sortants pourront procéder librement à la cession envisagée, sous réserve d'un non exercice du droit de préemption des actionnaires restants.

7.8.- En cas d'augmentation de capital, d'émission d'obligations convertibles, d'obligations avec bons de souscription d'actions, ou plus généralement, de toute autre opération financière ayant pour conséquence une modification immédiate ou à terme du nombre d'actions de la Société, les actuels actionnaires s'engagent, s'ils étaient susceptibles de ne plus détenir, du fait de cette opération, la majorité des voix à l'assemblée générale ordinaire de la Société à procurer préalablement aux nouveaux actionnaires la possibilité d'acquérir leurs titres à un prix par action au moins égal à la valeur par action résultant des conditions de ladite opération.

Dans ce cas, la procédure de notification visée aux alinéas de l'article 7.7 ci-dessus trouvera également à s'appliquer.

7.9.- Nonobstant la possibilité pour les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire de supprimer le droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital, en cas d'opération financière ayant pour effet de modifier immédiatement ou à terme le nombre d'actions de la société, et notamment en cas d'augmentation de capital, d'émission d'obligations convertibles ou d'obligations à bon de souscription d'actions et qui feraient intervenir un tiers, le Président du Conseil d'Administration s'engage à proposer aux actionnaires actuels de la Société de participer à l'opération au prorata de leur participation effective ou potentielle dans les mêmes conditions que celles qui seraient offertes audit tiers.

Les actionnaires seront avisés de cette opération dans un délai d'un mois avant la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire statuant sur cette opération par lettre recommandée avec accusé de réception, et ils disposeront alors d'un délai de quarante cinq jours après la première présentation de la lettre pour notifier, dans les mêmes formes, leur volonté ou non de participer à l'opération.

À défaut de réponse des actionnaires actuels, ceux-ci seront réputés renoncer à leur droit de participation.

7.10.- La cession par la Société de toute quotité d'actions supérieure à 50% du capital détenu dans toute société participée ne pourra être exécutée qu'après avoir été approuvée par l'Assemblée Générale, agissant dans le cadre d'une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

7.11.- Pour le surplus, les actionnaires sont libres de régler par un accord unanime des conditions supplémentaires relatives à la détention et à la cession d'actions de la Société."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Georges, Pratiffi, Bentzmann, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2009. LAC/2009/29632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009112324/164.

(090135409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Nathys Conseil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 147.817.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le douze août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Michel AIDOUD, responsable financier et consultant, né à Montpellier (France), le 8 avril 1971, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 7, Impasse des Roses.

2) Madame Christelle ROMANETTO, épouse AIDOUD, employée de banque, née à Thionville (France), le 23 novembre 1970, demeurant à F-57970 Koenigsmacker, 7, Impasse des Roses.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "NATHYS CONSEIL s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- la prestation de services en comptabilité et toutes activités accessoires,
- le conseil en comptabilité,
- la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine immobilier propre,
- la constitution, la gestion, l'exploitation, la mise en valeur d'un patrimoine mobilier, en ce compris la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie. Elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Michel AIDOUD, préqualifié, quatre cent soixante-quinze parts sociales	475
2) Madame Christelle ROMANETTO, épouse AIDOUD, préqualifiée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinq cents parts sociales	500

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Michel AIDOU, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Christelle ROMANETTO, épouse AIDOU, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances soit par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative soit par la signature individuelle du gérant technique.
- 4) Le siège social est fixé à L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: AIDOU, ROMANETTO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 août 2009. Relation: CAP/2009/2766. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009112330/127.

(090135028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Invista European Real Estate Bel-Air Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.172.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, en date du 28 juillet 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 28 juillet 2009, de transférer le siège de la Société du 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Invista European Real Estate Bel-Air Holdings S.a r.l.

Anne de Moel

Gérante

Référence de publication: 2009112247/15.

(090134218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Sigalat Vorizot Société en nom collectif.

Enseigne commerciale: Engeneering Consulting Senc.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.180.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidé de mettre la société en liquidation à partir du 1^{er} Août 2009

A été nommé comme liquidateur:

Monterey Audit Sàrl 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec effet 1^{er} Août 2009

Le Liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus et agit avec signature individuelle

Fait à Luxembourg le 1^{er} Août 2009.

Mr Claessens

Mandaté

Référence de publication: 2009112245/16.

(090134271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Investgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.938.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, en date du 16 Février 2009

Première résolution.

Le siège social de la société est transféré de 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, à 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, et ce avec effet rétroactif au 01/01/2009.

Deuxième résolution.

1) La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltzs, R.C.S. Luxembourg B 107117, est remplacée en qualité d'administrateur par Monsieur Duro SORGIC, né le 26/02/1948 à Ruma / Yougoslavie, demeurant à 5, rue de Stalon, B-4000 Liège, et ce avec effet au 01/01/2009.

2) La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à 2, rue Hannelanst, L-9544 Wiltzs, R.C.S. Luxembourg B 107480, est remplacée en qualité d'administrateur par Monsieur Gregory Marko Corneil SORGIC, né le 28/02/1977 à Oupeye / Belgique, demeurant à 28, Petit Aaz, B-4680 Oupeye, et ce avec effet au 01/01/2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 16//02/2009.

Jeannot MOUSEL / Gisèle KLEIN / Nadine NOYER

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009112226/23.

(090134326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ProLogis European Finance VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 85.981.

—
Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009112237/15.

(090134606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

ProLogis European Finance VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.148.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que la décision suivante a été prise:

Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour la société

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009112238/15.

(090134602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Masai S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 35.859.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 9 juin 2009 à 15.00 heures à Luxembourg

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., Administrateurs, représentée par Monsieur Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer au poste d'Administrateur:

Monsieur Joseph WINANDY

Née le 16/02/1946 à Ettelbruck

Domicilié 92, rue de l'Horizon

L-5960 Itzig

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009111955/24.

(090134407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.084.

*Auszug der Beschlüsse**der alleinigen Gesellschafterin vom 15. Juli 2009*

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., H.G.R. Luxembourg B 65.477, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, 400, route d'Esch, ist beauftragt worden, als unabhängiger Wirtschaftsprüfer die Bilanz zum 31. Dezember 2009 zu prüfen.

Luxemburg, den 20. August 2009.

BGV III Beteiligungsgesellschaft S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2009111979/15.

(090134376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Compagnie Financière de la Madelaine S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.511.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Ordinaire qui s'est tenue le 23 avril 2009 à 14.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateurs de la catégorie "A" de Monsieur Jean QUINTUS, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach, Monsieur Koen LOZIE, demeurant à Garnich, 18, rue des Sacrifiés.

L'assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de la catégorie "B" de:

COSAFIN S.A., société anonyme,

représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

L'assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de V.O. Consulting Lux. S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clémency en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendront fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009111967/24.

(090134201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

JPRF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 130.923.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration du 27 juillet 2009*

Résolution

Les membres du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'élire Jean-Pierre REMY, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009111962/15.

(090134215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

VG Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.064.

—
Le bilan au 31 mars 2009, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VG SICAV II

Casa4Funds Luxembourg

European Asset Management S.A.

Sylvain Feraud

General Manager

Référence de publication: 2009112048/15.

(090134711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Ametista Funding SPV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.647.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg, en date du 11 août 2009, que le Conseil a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Conformément à l'article 19 des statuts de la société, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de fixer le nombre de réviseur d'entreprises à 1 (un) et de nommer la société ALTER AUDIT S.à r.l., avec siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce sous le numéro B 110.675 afin d'assumer cette fonction.

Le mandat ainsi conféré porte sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 2009 et est renouvelable chaque année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour la société AMETISTA FUNDING SPV S.A.

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009111526/22.

(090133861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Forum Film Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 70.606.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 13 août 2009 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du no. 51, rue de Strasbourg, Luxembourg, au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Pour le Conseil d'Administration

FORUM FILM CORP. S.A.

Signature

L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009111468/17.

(090133775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Langues et Culture a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 21, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg F 3.804.

DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de LANGUES ET CULTURE a.s.b.l. du 2 octobre 2007, les membres de l'a.s.b.l. présents ou représentés ont décidé la dissolution de l'a.s.b.l. et l'affectation du patrimoine à KAN-NERDUERF a.s.b.l. SOS VILLAGES D'ENFANTS ainsi qu'à la Fondation Luxembourgeoise contre le cancer.

Cette décision a été dûment homologuée par jugement de la première chambre du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg du 28 février 2008 conformément aux articles 20 et 22 de la loi du 21 avril 1928 lequel jugement a nommé juge commissaire Madame Françoise WAGENER et liquidateur Me F. CAUTAERTS, avocat à la Cour.

La présente est établie aux fins d'enregistrement éventuel et de publication au Mémorial.

F. CAUTAERTS

Liquidateur

Référence de publication: 2009111472/17.

(090134087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Torab Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.856.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 14 août 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Per GREHAG et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De ré-élire M. Peter ENGELBERG, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
3. De ré-élire MODERN TREUHAND SA comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 14th, 2009, it has been resolved the following:

- 1 To re-elect Mr. Per GREHAG and Mr. Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.
- 2 To re-elect Mr. Peter ENGELBERG, residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as director of the board until the next annual general meeting.
- 3 To re-elect MODERN TREUHAND SA as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Mickael GIL.

Référence de publication: 2009111489/22.

(090133489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Actio Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.410.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 août 2009.

Pour ACTIO CONSEIL S.A.

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009111678/15.

(090134458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.863.900,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 75.783.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales du 30 juin 2009 que la société Burberry Group plc, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 03458224, ayant son siège social aux 18-22, Haymarket, Londres SW1Y7 4DQ a cédé 678,639 parts sociales qu'elle détenait dans Burberry Luxembourg Investments s.à r.l. à la société Burberry Haymarket Limited, une société de droit anglais inscrite au registre Companies' House sous le numéro 04868493 et ayant son siège social à Horseferry House, Horseferry Road, London SW1P 2A W.

De ce fait Burberry Haymarket Limited détient toutes les 678,639 parts sociales de Burberry Luxembourg Investments s.à r.l. en qualité d'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.
Burberry Luxembourg Investments s.à.r.l.
99, Grand'Rue
L-1661 Luxembourg
M. E. Isaac

Référence de publication: 2009111531/22.

(090133875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Valora Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 112.102.

—
Décision

Suite au départ de Madame Sara-Ida Möckli, le conseil de gérance nomme, conformément à l'article 4 des statuts, Monsieur Beat Frey nouveau membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se compose des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:

Monsieur Lorenzo Trezzini, président

Rigistrasse 4, CH-8802 Kilchberg

Monsieur Beat Frey

Gantrischweg, CH-3622 Homberg

Monsieur Remo Gazzi

Else-Züblin-Strasse 99, CH-8404 Winterthur

Monsieur Christian Schock

Mülistatt 6, CH-8955 Oetwill a.d. Limmat

Muttenz, le 18 août 2009.

Lorenzo Trezzini / Remo Gazzi / Christian Schock / Beat Frey

Président du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance

Référence de publication: 2009111516/23.

(090133558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Ruggell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 104.406.

Le bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009111782/9.

Rika Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.452.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2009.

Xenia Kotoula / Paul van Baarle

Director / Director

Référence de publication: 2009111676/12.

(090134466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

European Enhanced Loan Fund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.364.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009111677/13.

(090134460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2009.

Quinlan Private Jurys Inns HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.952.

1/ Par résolutions signées en date du 6 août 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission d'Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet au 16 janvier 2009.

- acceptation de la démission de Florence Gerardy, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de type B avec effet immédiat.

- nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- nomination d'Anne Wertz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de type B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2/ L'adresse exacte de Matthew Charles Fleming, Gérant de type A, est située au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

3/ L'adresse exacte de Ronan O'Donoghue, Gérant de type A, est située au 8, Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009111555/23.

(090133464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

Acrux Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.678.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter du 10 mars 2009.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles de certains Administrateurs de catégorie B comme suit:

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, MBA, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, Rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2009.
Certifié sincère et conforme
POUR LA SOCIÉTÉ
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009107529/22.

(090129130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

RIL II Hampstead S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.136.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 20 juillet 2009 que:

Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 1271 Sixth Avenue, New York, NY 10020, (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique), est nommé Gérant de catégorie B de la Société avec effet au 20 juillet 2009.

Depuis le 18 décembre 2007, Monsieur Michael Denny, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais domicilié au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis le 20 juillet 2009, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Jack Howard Jacobs, né le 2 août 1945 à New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse personnelle au 161 Liberty Corner Road, Far Hills, NJ 07931 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2009.

Pour extrait conforme
RIL II Hampstead S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009110967/38.

(090132906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.
